

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4526

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution de subventions à la Commune de Nasandratony et à l'association Etc Terra pour la mise en oeuvre du projet Un accès à l'eau potable pérenne pour le chef lieu de la Commune de Nasandratony**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4526**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution de subventions à la Commune de Nasandratony et à l'association Etc Terra pour la mise en oeuvre du projet Un accès à l'eau potable pérenne pour le chef lieu de la Commune de Nasandratony**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Rappel du cadre

L'action de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon a été approuvée par le Conseil de communauté le 11 juillet 2005. Dans ce cadre, la Communauté urbaine est engagée dans une coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar depuis 2006.

De 2006 à 2011, le projet dit "Amélioration de la gestion intégrée de la ressource en eau" (AGIRE) a permis :

- d'améliorer la gestion de la ressource en eau autour de Fianarantsoa,
- de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réalisation de 6 projets d'infrastructures dans 6 communes pilotes,
- de renforcer les capacités des acteurs publics en matière de maîtrise d'ouvrage.

Le succès de la réalisation des 6 projets d'infrastructures confiés directement en maîtrise d'ouvrage communale est à souligner.

La Communauté urbaine s'est engagée, par délibération du Conseil du 13 février 2012, dans une nouvelle convention de coopération avec la Région Haute-Matsiatra pour la mise en œuvre du projet CAP'eau. Ce projet a ciblé 12 communes prioritaires, les 6 anciennes et 6 nouvelles.

Il vise, pour la période 2012-2015, les objectifs suivants :

- accompagner la planification de l'exploitation des ressources en eau à l'échelle communale,
- accompagner la gestion et la rénovation des infrastructures existantes,
- renforcer la compétence des acteurs présents et à venir du secteur,
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

En 2012, la Communauté urbaine et la Région Haute-Matsiatra ont accompagné les communes à élaborer leur plan communal de développement en eau et en assainissement. Ce document permet d'avoir un état des lieux des besoins et des ressources en eau de la commune et de définir, en concertation avec les acteurs du territoire, les priorités pour développer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les années à venir. C'est à l'issue de ce plan communal que les communes travaillent sur un projet prioritaire.

La commune rurale de Nasandratony est partenaire du projet CAP'eau. Elle a finalisé son plan communal en janvier 2013. Ce plan définit comme prioritaire le projet d'adduction d'eau potable du chef lieu accompagné d'une gestion durable de la ressource en eau.

Présentation de la commune de Nasandratony et de l'association Etc Terra

La commune de Nasandratony est de taille modeste à vocation agricole située non loin de la ville centre de la région, Fianarantsoa. Elle compte 10 800 habitants. Comme la plupart des communes de la région Haute-Matsiatra, son taux d'accroissement est assez élevé et fluctue autour des 3 %. La très grande majorité de la population active travaille dans le secteur primaire et, notamment, dans la riziculture irriguée.

Elle ne dispose à ce jour d'aucune infrastructure d'eau potable.

L'association Etc Terra a pris naissance en 2012 au sein du programme Action Carbone de la fondation GoodPlanet, présidée par Yann Arthus-Bertrand. Fort de l'expérience acquise au sein de ce programme, la vocation d'Etc Terra est de démontrer qu'il est possible, via des projets de terrain répliquables à grande échelle, de concilier la préservation du capital naturel et le dynamisme économique dans les territoires ruraux des pays du Sud. Il s'agit, par exemple, d'agir pour l'environnement (préserver les ressources naturelles) sans empêcher les activités économiques qui permettent aux gens de vivre (cf. pratiques agricoles dites agro-écologiques). Etc Terra intervient à Madagascar dans les régions de Diana, Sofia, Sava, Anosy, Boeny et Itasy. Dans le cadre de ce projet, Etc Terra sera responsable de la mise en œuvre du volet gestion intégrée de la ressource en eau, en collaboration avec l'association Agrisud international. Son expertise sur la mise en œuvre des activités forestières et de mesure d'impact sera spécialement mobilisée.

Description du projet

Le projet doit permettre au chef lieu de la commune d'avoir accès à l'eau potable sans fragiliser les petites exploitations agricoles en amont des zones habitées ni risquer une raréfaction de la ressource en eau. Il s'agit plus précisément de :

- réaliser une adduction d'eau potable gravitaire avec, notamment, 5 ouvrages de captage, un réservoir de 45 mètres cubes, et 27 points d'eau,
- former 7 personnes au sein de l'institution communale à la maîtrise d'ouvrage, aux modalités de délégation de gestion et au suivi/évaluation des gestionnaires. Ces personnes bénéficieront également d'initiation à la maîtrise d'œuvre,
- former 50 personnes du côté du gestionnaire délégué, à la vie associative et à la gestion administrative et financière. 2 réparateurs villageois seront, quant à eux, formés aux entretiens et réparations sur une adduction gravitaire.

Ces infrastructures feront évoluer l'accès à l'eau potable de 0 à 20 % sur le territoire communal. Elles permettront à 2 200 habitants et près de 2 000 élèves d'accéder directement au service. Elle touchera également les personnes de passage au marché hebdomadaire et dans les équipements religieux (11 églises) estimés à environ 2 000. L'adduction d'eau potable sera assurée sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le projet d'adduction d'eau prélèvera environ 30 % des ressources d'eau de surfaces recensées. Dans le contexte très agricole du secteur, la réussite de ce projet passe par la mise en place d'une gestion intégrée de la ressource en eau dans le bassin versant concerné par les sources captées. Cette démarche vise à la fois à :

- préserver la ressource en eau en amont de son bassin versant (par une densification de la végétation, des aménagements en courbes de niveau, voire des pratiques agricoles agro-écologiques),
- réduire la consommation d'eau en aval (par des évolutions de pratiques agricoles à la fois plus économes en eau et plus rentables sur le plan de la production).

En effet, la culture du riz étant la seule et unique ressource de revenu pour les familles sur l'année, si l'eau pour l'agriculture venait à diminuer au profit de l'adduction d'eau potable, cela pourrait provoquer des conflits importants entre les agriculteurs qui cultivent près des sources et les habitants des villages desservis par l'eau potable. Dans d'autres communes, de tels conflits ont été observés et ont pu conduire à des actes de vandalisme sur les conduites d'eau potable. Afin de sécuriser les investissements sur le réseau d'eau, il importe d'avoir une démarche conciliant sécurité hydrique et sécurité alimentaire.

Aussi, en accompagnement de l'adduction d'eau potable, l'association Etc Terra portera les activités suivantes :

- élaboration du plan d'aménagement des bassins versants concernés par le captage d'eau potable. Il s'agit de cartographier et caractériser les actuelles occupations du sol, présenter aux acteurs locaux les enjeux et actions envisagées sur le bassin versant et cartographier de manière participative les futurs aménagements qui seront réalisés sur le bassin versant. Ce plan sera pluriannuel (environ 4 ans),
- accompagnement de 50 producteurs à l'application de pratiques agro-écologiques, plus économes en eau,
- réalisation d'un aménagement de 20 hectares dans le bassin versant : mise en place d'une couverture végétale permanente qui limite l'évapotranspiration de l'écosystème et favorise l'infiltration de l'eau au détriment du ruissellement,
- établissement de l'état initial de la relation "pluviosité/débit" des sources captées.

Le coût total de l'opération est évalué à 123 438 €.

La Commune de Nasandratony, qui assurera la maîtrise d'ouvrage du projet d'adduction d'eau, sollicite de la Communauté urbaine une subvention d'un montant de 87 484 € pour l'adduction d'eau potable.

L'association Etc Terra sollicite de la Communauté urbaine une subvention d'un montant total de 23 537 € pour la mise en place et le suivi des actions d'accompagnement de gestion intégrée de la ressource en eau.

L'Ambassade de France à Madagascar soutient ce projet à hauteur de 10 000 €. La Commune et les bénéficiaires du projet contribueront à hauteur de 2 417 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 55 510 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 87 484 €, au profit de la Commune de Nasandratony, région Haute-Matsiatra à Madagascar, dans le cadre du projet CAP'eau pour la mise en œuvre du projet "Un accès à l'eau pérenne dans le chef lieu de la commune de Nasandratony",

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 537 €, au profit de l'association Etc Terra, pour la mise en place et le suivi des actions d'accompagnement de gestion intégrée de la ressource en eau dans le cadre du projet CAP'eau,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Nasandratony définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Etc Terra définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 510 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 55 510 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.